

AD2E : AIDE AUX DEVOIRS ET ETUDE ENCADREE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Suite à la délibération du conseil régional n°2021-050 « Une Région toujours plus solidaire » (article 7), la Région Île-de-France initie un nouveau dispositif de soutien à la réussite des élèves, dénommé *Aide aux Devoirs et Etude Encadrée (AD2E)*.

L'objectif est de favoriser l'accompagnement des lycéens, sur un temps d'étude, en dehors des heures de classe. En complément de leurs apprentissages sur le temps scolaire, il est proposé aux lycéens de poursuivre leurs acquisitions, notamment en développant leur méthodologie et leur autonomie, au sein du lycée.

Afin d'assurer une continuité de ces temps d'étude vis-à-vis du temps scolaire, l'AD2E est encadrée prioritairement par des enseignants retraités de l'Education nationale.

Tout lycée public francilien souhaitant proposer sa candidature pour accueillir le dispositif AD2E sur l'année scolaire 2021-2022 est invité à retourner le présent dossier de candidature à AD2E@iledefrance.fr, au plus tard le 30 septembre 2021.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Lycée

Nom de l'établissement :

Type d'établissement :

UAI :

Adresse :

- Rue :
- Code postal :
- Ville

Proviseur et référent du dispositif

Proviseur :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse e-mail :
- Téléphone :

Référent de l'établissement sur le dispositif (*si différent du proviseur*) :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse e-mail :
- Téléphone :

Caractéristiques du public

Nombre **total d'élèves** du lycée :

Estimation du nombre d'**élèves avec un besoin** d'accompagnement scolaire :

Demande de participation au dispositif

Motivation succincte de la demande :